



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 OCTOBRE 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Présences :
- Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité
 - M^e François Bélisle, conseiller municipal (arrivée : 10 h 11)
 - M. René Martin, conseiller municipal
 - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
-
- Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (9 h 02 à 11 h 24)
 - Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
 - M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
 - M. Richard W. Dober, conseiller municipal
 - M. Robert Dufresne, chef de service – Développement, redéveloppement et programmes (départ : 10 h 48)
 - M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR (départ : 11 h 33)
 - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
 - M. Patrice Gingras, directeur – Génie
 - M. Marc-André Godin, directeur-adjoint – Aménagement et développement durable (9 h 04 à 10 h 50)
 - Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée – Cabinet du maire
 - Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
 - M. Robert Lajoie, urbaniste en chef (départ : 10 h 51)
 - M. Jean Lamarche, maire (9 h à 9 h 30; 10 h 29 à 10 h 54)
 - M. Alain Laquerre, sergent – Unité de soutien opérationnel
 - Mme Myriam Lavoie, chef de service – Planification et urbanisme
 - M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics (11 h 01 à 11 h 13)
 - Mme Hélène Marchildon, attachée politique (arrivée : 9 h 14)
 - M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs (9 h 08 à 9 h 09; 9 h 18 à 10 h 31)
 - M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
 - Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
 - M. Luc Tremblay, conseiller municipal (9 h 09 à 11 h 20)
 - M. François Vaillancourt, directeur général
- Absences :
- M. Michel Blais, citoyen membre
 - Mme Anne-Marie Decelles, citoyenne membre

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Pierre Montreuil, président du comité, à 9 h 01. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 26 septembre 2023**

M. Pierre Montreuil demande aux membres du Comité s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 26 septembre 2023, et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Suivi de dossiers :**

5.1. **Demande de consultation en mobilité (à la suite de la rencontre du 4 avril) : Présentation du Plan de transport**

Mme Myriam Lavoie présente un résumé du contenu du Plan de transport et mobilité de 2017. À partir de consultations citoyennes et des partenaires, un portrait global a été réalisé en tenant compte de l'organisation du territoire, de l'aspect sociodémographique de la ville, et des déplacements des trifluviennes et trifluviens. Un diagnostic des réseaux routiers et des stationnements, du transport collectif et alternatif, du transport actif et du transport des marchandises a permis d'identifier les principaux défis à relever : le vieillissement de la population, les barrières naturelles et anthropiques, la faible densité et l'étalement urbain, le modèle « power center » des secteurs commerciaux, les déplacements automobiles générés par les employeurs, la culture automobile/camionnette et l'efficacité du transport en commun. Ce diagnostic a également permis de dégager les opportunités suivantes : la mixité entourant le carrefour du savoir, le développement et la desserte du centre-ville, la liaison du carrefour du savoir au centre-ville et, enfin, des pôles d'attrait bien définis à desservir.

M. Clyde Crevier présente les huit orientations du Plan de transport et mobilité, soit : aménager l'espace public pour favoriser l'utilisation sécuritaire des transports

alternatifs à l'automobile, concentrer et optimiser la desserte en transport en commun dans la zone urbanisée, adapter l'offre de service en transport en commun en fonction des besoins actuels et futurs de la clientèle, assurer une cohabitation entre le transport des marchandises et des personnes aux échelles locale et régionale, assurer un partage harmonieux de la route entre les différents usagers et favoriser l'intermodalité, favoriser des aménagements visant à régler et éviter les problématiques de stationnement et de circulation, optimiser et consolider les infrastructures de transport existantes et promouvoir les modes de transport alternatifs au voiturage en solo. Ces orientations représentent soixante-quatre interventions réparties dans les quatre sous-groupes suivants : l'aménagement du territoire, le transport collectif, le transport actif ou alternatif et le réseau routier et de stationnement.

M. Patrice Dupuis fait le point sur les développements des dernières années à la Société de transport de Trois-Rivières (STTR), selon la Planification stratégique 2017-2026. En 2019, le nouveau réseau a été déployé. Un système de titre de transport intégré a été implanté, et la carte Cité pourra bientôt être rechargée par paiement sur carte de crédit ou par téléphone intelligent. L'accessibilité du transport adapté a été améliorée, de même que l'accès au service à la clientèle qui est maintenant situé au centre-ville et adapté pour les personnes à mobilité réduite. Les autobus sont désormais équipés de capsules vocales et d'afficheurs annonçant le prochain arrêt. Il y a eu beaucoup de publicité et de communications au sujet du transport en commun, notamment dans les écoles. La carte Cité donne droit à certains avantages dans les commerces partenaires de la STTR. Des initiatives pour valoriser le transport en commun sont aussi mises de l'avant, comme la gratuité pour les détenteurs de billets des Lions les soirs de match. En 2022, un projet de mesures préférentielles pour les autobus aux feux de circulation a été amorcé et est toujours en cours, en coordination avec la Ville. La création d'un groupe de travail permanent sur le transport et la mobilité est également en cours. En ce qui concerne les stationnements incitatifs, ceux-ci s'avèrent inefficaces pour le transport en commun à Trois-Rivières.

Mme Cynthia Simard résume les actions posées par son équipe pour faire connaître les solutions de rechange au voiturage en solo. Il y a eu la mise en place et la promotion des stationnements incitatifs, l'implantation du service d'autopartage et le soutien à sa promotion et enfin la promotion du réseau cyclable. D'ici 2027, une vaste campagne de promotion de la mobilité active auprès des parents et des enfants sera déployée, avec des actions spécifiques visant la promotion du vélo et de la marche. Des actions contribuant au sentiment de sécurité des usagers telles que la promotion des corridors scolaires, la mise en place et la promotion des traverses piétonnes éclairées ou sécurisées, la mise en place et la promotion des quartiers « vas-y mollo » et des campagnes de sensibilisation au respect de la sécurité routière et au partage de la route comme

la campagne avec le groupe Qw4rtz font aussi partie du plan d'action.

M. Alain Laquerre rappelle les différentes actions du service de police en matière de sensibilisation au respect du code de la sécurité routière auprès des citoyens. Par exemple, les thématiques mensuelles de sensibilisation comme la conduite hivernale, le cellulaire au volant, la vitesse, les véhicules modifiés, la rentrée scolaire, les usagers vulnérables. Des opérations nationales concertées sont aussi menées pas seulement à Trois-Rivières, mais à la grandeur de la province, avec des thèmes comme la distraction au volant, le partage de la route, la sécurité nautique, la vitesse, l'alcool ou la drogue au volant. Des barrages de sensibilisation sont aussi effectués avec les étudiantes et étudiants en techniques policières. Une nouvelle campagne de prévention, en collaboration avec le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, débutera d'ici une semaine devant l'école Marie-Leneuf et l'école Beau-Soleil : des panneaux géants en forme d'auto-patrouille arborant le message « Ralenti! Zone scolaire » y seront installés jusqu'à l'arrivée de la neige. Ces panneaux seront déplacés vers d'autres écoles environ tous les deux à trois mois à compter du printemps 2024, selon les requêtes des citoyennes et citoyens ou des élus et élus. En fin d'année scolaire, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les contrôleurs routiers, il y a sensibilisation notamment sur le port de la ceinture de sécurité et les angles morts auprès des jeunes du dernier cycle du secondaire. La vélo-patrouille est également présente sur le réseau cyclable de la Ville. En ce qui concerne les aides à la mobilité motorisées comme les quadriporteurs, le gouvernement provincial doit réglementer leur usage, car pour le moment ils sont considérés soit comme piéton (sur le trottoir), soit comme cycliste (dans la rue). Le cas des appareils de transport personnels motorisés comme les gyroroues et les trottinettes électriques fera l'objet d'une légifération qui sera présentée en février 2024.

M. Clyde Crevier présente l'état d'avancement du Plan d'action qui est de 73 %. Il en résume les défis que représentent la densification, l'observation des orientations gouvernementales, la confection d'aménagements de qualité et les besoins en sécurité routière et en infrastructures de mobilité active. M. Crevier poursuit avec les enjeux associés à ces défis, tels que la capacité des réseaux, la culture automobile, la pénurie de main-d'œuvre et la capacité financière, les coûts de construction et les impacts sur l'entretien, l'acceptabilité sociale, les véhicules d'urgence et le transport collectif. Finalement, M. Crevier relève plusieurs opportunités comme les programmes de subvention et d'écofiscalité, les exigences gouvernementales pour les schémas d'aménagement, le Plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028 du gouvernement du Québec et l'évolution de l'opinion publique sur la mobilité active, le transport en commun et la sécurité routière.

M. Patrice Gingras demande aux membres du Conseil présents quelles sont leurs

impressions après cette présentation du Plan de transport et mobilité 2017-2027. La plupart se disent satisfaits et encouragés par le travail effectué jusqu'à maintenant, et sont d'avis qu'il s'agit de travaux en constante évolution.

M. Clyde Crevier termine en demandant au Comité de recommander de poursuivre le déploiement du Plan de transport et mobilité jusqu'en 2027, et d'en amorcer la révision à compter de 2025 selon l'échéancier sommaire présenté.

M. Pierre Montreuil désire rappeler à ses collègues du Conseil l'importance de tenir compte du travail effectué par les fonctionnaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan d'action et de la nécessité d'en prendre connaissance afin d'assurer le bien-fondé des requêtes déposées auprès des directions impliquées.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de poursuivre le déploiement du Plan de Transport et mobilité jusqu'en 2027, et d'en amorcer la révision à compter de 2025 selon l'échéancier sommaire présenté. Approuvé à l'unanimité.

5.2. Suivi des projets 2023 des dix axes de sécurité routière systémique

M. Pascal Gingras présente un suivi des projets de 2023 selon les dix axes de l'approche de sécurité routière systémique. Il précise qu'environ 60 % de la balise budgétaire est réalisée jusqu'à maintenant. Les montants pour les travaux qui n'ont pas été réalisés, soit par manque de main-d'œuvre interne ou externe, soit en raison de prix trop élevés, sont reportés en 2024. M. Gingras explique aussi que la liste de priorisation des travaux à faire peut subir des changements selon les nouvelles requêtes et certaines actions peuvent se voir décalées.

5.3. Panneau à vitesse variable devant les écoles

M. Clyde Crevier revient sur les deux panneaux à message variable installés devant l'école Les Terrasses à l'été 2020, à la suite d'un projet pilote de 2018 recommandé par le Comité sur la circulation et le stationnement, lequel projet faisait suite à une demande de novembre 2016 faite par ce même comité. Ces panneaux indiquent une vitesse variable selon un calendrier défini : 30 km/h de 7 h à 17 h du lundi au vendredi de septembre à juin, et 50 km/h les soirs, les week-ends ainsi que durant l'été et les fêtes de fin d'année. À la lumière du Plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028 de Québec, il ne serait pas judicieux d'installer d'autres panneaux à vitesse variable puisque ce plan propose d'apporter une modification au Code de la sécurité routière (CSR) afin de fixer la vitesse maximale à 30 km/h dans les zones scolaires en tout temps. Ainsi, M. Crevier demande au Comité de recommander le maintien des deux panneaux à vitesse variable existants et de suivre les modifications à venir au CSR et d'harmoniser la signalisation et la réglementation aux changements qui seront apportés au CSR.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de maintenir les deux panneaux à vitesse variable existants et de suivre les modifications à venir au CSR et d'harmoniser la signalisation et la réglementation aux changements qui seront apportés au CSR. Approuvé à l'unanimité.

5.4. Circulation sur la rue des Puits secteur Pointe-du-Lac

M. Patrice Gingras revient sur la signalisation temporaire installée sur la rue des Puits dans le secteur Pointe-du-Lac à la suite d'une plainte formulée par une résidente de cette rue. Cette demande avait fait l'objet d'une recommandation du Comité lors de la réunion du 27 juin dernier, voulant qu'on interdise le stationnement en bordure d'un côté de la rue des Puits et qu'on installe une signalisation temporaire à cet effet pour l'été. Cette mesure temporaire apporte cependant son lot de contraintes au commerce voisin de la plaignante, qui dit ne plus avoir assez d'espace de stationnement pour son personnel et sa clientèle. La plaignante a vendu sa maison depuis. M. Gingras profite de l'occasion pour mettre l'accent sur le fait que de prendre des mesures sur une situation dénoncée par une seule personne n'est pas toujours la meilleure solution. Les membres discutent de la situation et s'entendent pour dire que la signalisation temporaire devrait être retirée.

Recommandation :

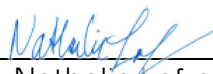
Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de retirer la signalisation temporaire installée cet été. Approuvé à l'unanimité.

Levée de la réunion

La réunion se termine à 11 h 37.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités